

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2014

INFORMATIONS NON FINANCIÈRES DES ENTREPRISES - (N° 1688)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CD4 (Rect)

présenté par
M. Noguès, rapporteur

ARTICLE UNIQUE

I. À l'alinéa 8, substituer aux mots :

« de l'homme »,

les mots :

« humains » ;

II. En conséquence, procéder à la même substitution à l'alinéa 21.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.